

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2024

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 6 juin 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/05/2024

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, BONNANFANT Sandra, BONNAUD Bastien, ROBIN Florence, MANDIN Alain, DESIRE Catherine, BAUDRY Frédéric

Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BIRE Ludovic) ROCHE PRIVE Angélique (donne pouvoir à ROBIN Florence) POUPARD Laurent

Absents : MICHOT Tony,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du dernier procès-verbal

Suppression de poste

Redevance annuelle d'occupation du domaine public communal des réseaux de transport et de distribution d'électricité (Gérédis)

Autorisation à signer une convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour un accompagnement numérique sur mesure

Questions diverses

SUPPRESSION DE POSTE 2024-36

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la nomination dans le grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe il convient de supprimer l'emploi de d'Adjoint Technique Territorial

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 28 mai 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 mai 2024

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 : De supprimer un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 06/06/2024 :

Grade : d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Gérédis) 2024-37

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une redevance pour l'occupation du domaine public nous est attribuée par Gérédis.

En effet, notre commune est éligible à cette redevance pour les réseaux de distribution d'électricité. C'est une redevance annuelle, le montant est de 238.94 € après la réévaluation pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'**accepter** la redevance Gérédis pour 2024 d'un montant de **238.94 €** et dit que les crédits sont inscrits du BP.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE 2024-38

M. le Maire indique que l'état finance une structure appelée l'incubateur des territoires, pour accompagner les petites collectivités dans leur développement numérique.

L'accompagnement consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La candidature de la commune a été retenue, et il convient, pour pouvoir en bénéficier, d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ANCT pour la prestation d'accompagnement numérique sur mesure.

Questions Diverses :

Devis rénovation gravure plaque commémoration « Hommage à la jeunesse dans la Résistance » : accord du conseil Information « Fête Nationale »

Subvention demandée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réfection de toitures est accordée pour un montant de 7 010 €

Courrier de remerciement du diocèse de Poitiers pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil pour le déjeuner lors du pèlerinage VTT

Randonnée pédestre le 25 juin de l'association de randonnée de Poitiers

La séance est clôturée à 20H30

2024-36	SUPPRESSION DE POSTE
2024-37	REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Gérédis)
2024-38	AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 juin 2024 avec :

- 10. voix « pour »
- ...0. voix « contre »
- ...0...voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,
1^{er} Adjoint,
Céline DUBIN



Le Maire,
Ludovic BIRE



